

CHARTRE DE LA PARTICIPATION AU FORUM DES ASSOCIATIONS

PREAMBULE

Chaque année la Ville d'Avignon organise un Forum des associations, celui-ci a lieu le premier dimanche de septembre sur l'Île de la Barthelasse, allée Antoine Pinay – chemin des berges.

Cette année, il se déroulera le dimanche 7^{er} septembre 2025 de 10h30 à 18h00.

L'événement est un marqueur de l'année et représente une opportunité de valoriser l'engagement citoyen et la dynamique associative sur le territoire communal.

Pour les associations participantes, c'est l'occasion de :

- Bénéficier d'un temps spécifique dédié à la promotion de leur activité.
- Faciliter les adhésions et les inscriptions du public.
- Recruter des bénévoles.
- Partager un temps d'échange.

Pour les visiteurs, il s'agit d'un espace où s'informer, se divertir, tester, et s'inscrire.

La présente chartre définit les conditions de participation et les modalités d'organisation de la manifestation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Forum des Associations est gratuite, tant pour les associations que pour les visiteurs.

Pour participer à la manifestation, les associations doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir son siège social à Avignon et / ou proposer des activités organisées de façon régulière sur le territoire communal d'Avignon (Avignon/Montfavet).
- Être ouverte à tous les Avignonnais et/ou Montfavétains.
- Ne pas mener d'activités ou poursuivre de buts sectaires, religieux, politique, ou relevant du syndicalisme.
- Transmettre une attestation de responsabilité civile.

À défaut, la demande d'inscription n'est pas recevable.

De même, les associations participantes s'engagent à ne pas faire au cours de la manifestation de propagande politique, confessionnelle ou sectaire (affichage, prise de parole, distribution de tracts...), sous peine d'exclusion.

La participation à cet événement de la part des associations et leurs représentants induit un respect des bonnes mœurs.

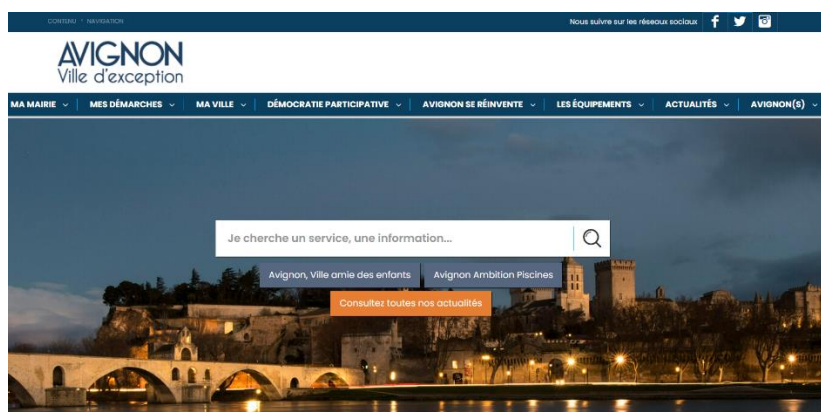
La participation au Forum des associations implique pour chaque association de prendre connaissance de la présente charte et de la retourner signée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1/ Procédure d'inscription



**INSCRIPTION A FAIRE UNIQUEMENT SUR LE PORTAIL ASSOCIATIF.
NECESSITE DE CREER UN COMPTE (se référer au paragraphe « Contacts » dernière page du document pour toute demande d'aide sur le portail associatif).**



Accès via Avignon.fr

En bas de la page
d'accueil du site de la
ville



Les inscriptions seront ouvertes du 21/04/25 au 31/05/25, passé ce délai le téléservice ne sera plus accessible.

Toute demande faite en dehors de cette période, ne saurait garantir votre participation, ni les moyens matériels mis à disposition (les associations devraient venir munies de leurs propres moyens), ni la parution dans le programme de la journée.

Pour participer à la manifestation, les associations **complèteront le formulaire en ligne sur le portail.**

La liste des pièces à transmettre :

- Le formulaire d'inscription dûment complété.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
- Le récépissé de déclaration en préfecture lors de la première participation au Forum.
- Les statuts de l'association lors de la première participation au Forum, ou s'ils ont été modifiés entre-temps.
- La présente charte signée.

À défaut, le dossier d'inscription de l'association ne sera pas conforme, et ne sera pas prise en compte.

Si vous êtes un collectif d'associations souhaitant être sur un même stand, il est nécessaire de compléter la rubrique dédiée.

Le numéro d'emplacement du stand est attribué par les services de la Ville selon l'organisation de l'événement. Il n'est pas possible de procéder à des changements.

2/ Instruction des demandes d'inscription

Seules les demandes des associations répondant aux conditions de participation seront prises en compte (voir item « Conditions de participation »). Par ailleurs, seuls les dossiers complets et dûment renseignés seront instruits.

La transmission des pièces demandées ne vaut pas validation de l'inscription.

La décision définitive de l'inscription vous sera notifiée par mail en juin.

Retrait des enveloppes : vous êtes invités à venir chercher votre kit (macaron, n° stand, infos utiles, etc...) à partir de la 2^{ème} quinzaine du mois de juillet (entre le 15/07 à fin août) dans nos bureaux situés avenue Monclar Mairie Ouest, hormis pour les associations sportives qui

devront récupérer ces éléments auprès de la Direction des Sports (Blv. Jules Ferry). Ce temps d'échange sera essentiel pour vous présenter l'organisation globale mise en place.

3/ Annulation d'inscription

Les associations inscrites et ne pouvant pour quelque raison que ce se soit participer à la manifestation sont tenues de prévenir au plus tôt le service de la Vie Associative ou la Direction des Sports par courriel.

Dans l'éventualité où une association inscrite ne serait pas présente le jour de la manifestation sans en avoir informé le Service de la Vie Associative ou la Direction des Sports, les services de la Ville se réservent le droit de ne pas accepter son inscription à la manifestation l'année suivante.

MODALITES D'ORGANISATION

1/ Emplacements

1.1/ Emplacements pour les associations variées :

La Ville d'Avignon met à disposition de chaque association participante un espace avec un **plateau de 2 mètres de longueur et deux tréteaux, ainsi que 2 chaises.**

Tout autre matériel nécessaire à l'organisation des animations ou de l'emplacement réservé est à la charge des associations et doit être compatible avec l'emprise au sol affectée.

En effet, les associations peuvent installer leurs propres barnums ou parasols, cependant la longueur ne devant pas excéder 3 mètres, ce matériel sera placé sous leur responsabilité.

Exception : le matériel sportif lourd pourra être acheminé par la Ville, en semaine et dans la limite des moyens de transport disponibles. La protection du matériel sportif ainsi stocké en extérieur dans le parc du centre de loisirs de la Barthelasse sera à la charge des clubs concernés, qui devront fournir et installer leurs propres bâches de protection.

Le plan de distribution des emplacements sera réalisé par les services de la Ville.

La remise en l'état initial du site par les services de la Ville s'effectuera à partir de 19H le dimanche 7 septembre 2025.

Les associations veilleront à laisser l'emplacement et le matériel qui leur ont été mis à disposition dans un parfait état de propreté. Les consignes de tri sélectif doivent être respectées : bacs bleus pour papier et carton, bacs jaunes pour plastique et canettes, bacs verts pour ordures ménagères.

Le tractage et l’affichage concernant des activités sans lien avec la manifestation, sont interdits sur le site et à ses abords.

Néanmoins, un lieu spécialement dédié à l’affichage de toutes informations concernant les associations participantes au forum des associations sera prévu à cet effet, cet espace sera indiqué sur le plan de la manifestation disponible au stand d’Accueil.

1.2/ Emplacement pour les associations sportives et celles relatives aux handicaps :

Les stands sportifs et les associations œuvrant sur le champ du handicap seront regroupés dans le centre de loisirs de la Barthelasse.

1.3/ Emplacement pour le Village du Développement Durable.

Le Village est situé dans le renforcement après la piscine de la Palmeraie, selon le nombre d’associations, il pourrait être étendu par extension dans l’enceinte du centre de loisirs.

2/ Installation / Désinstallation sur le site

L’association devra communiquer son numéro de stand auprès de ses bénévoles participants à la journée.

Le site, en accès libre, accueille tous les ans un grand nombre d’associations, une dizaine de commerçants et/ou prestataires répartis sur 5 espaces.

- 1- Allée Antoine Pinay : Associations variées
- 2- Centre de Loisirs de la Barthelasse : Association sport et handicap
- 3- Le village du développement durable
- 4- SCÈNES : Démonstrations d’associations présentes dédiées à la pratique artistique
- 5- SCENE : Démonstration sportive

Lors de votre inscription, il sera nécessaire que vous **vous identifiiez sur une thématique représentative de votre association.**

Celle-ci sera **reportée sur le programme** de la journée ainsi que vos coordonnées (mail), afin que les visiteurs puissent vous contacter même après le forum des associations.

Voici les différents thèmes :

Sport / Culture-loisirs/ Social – Solidarités – Handicap / Environnement – développement durable / Education populaire / Santé – accès aux droits / Formation économie.

3/ Votre arrivée et départ :

Arrivée entre 8H30 et 10H15 uniquement.

L'accès des véhicules des associations sportives ou relatives au handicap se rendant dans le centre de loisirs, se fera par l'entrée nord, 8 Chemin de la Barthelasse.

L'accès des véhicules des autres associations se fera par le parking de l'allée Antoine Pinay des bords du Rhône.

Une **zone d'accueil des véhicules** sera spatialisée par des barrières, permettant ainsi de créer plusieurs files, il sera nécessaire **d'installer votre macaron sur votre pare-brise** en vue de fluidifier l'accueil des participants.

Un agent de la ville vous accueillera, afin de vous faire émarger et/ou vous re donner votre numéro de stand inscrit sur vos macarons.

Après le franchissement de cette zone, vous vous rendrez sur votre emplacement.

Pour les associations qui viendraient non véhiculées, il est également nécessaire de se présenter sur le stand d'accueil, afin de vous faire émarger.

L'installation de votre stand sera rendue possible entre 8H30 et 10H15.

Un Stand d'Accueil ville sera installé à l'entrée du site et se tiendra à votre disposition tout au long de la journée, afin de vous renseigner sur l'organisation de la journée, ou pour tout autre type de demande relative à la dynamique associative.

Les véhicules utilisés lors du déchargement, devront absolument avoir quitté le lieu de la manifestation à 10H15 au plus tard et être stationnés sur le parking de l'île Piot, ils ne devront en aucun cas rester stationnés sur le lieu de la manifestation (exception faite aux PMR, dressage canin, sauvetage, citybus).



Aucun véhicule ne devra être stationné sur l'allée Antoine Pinay (Hormis PMR), et le long du chemin de la Barthelasse, les stationnements n'y sont pas autorisés, sous risque d'enlèvement et de verbalisation.

La désinstallation ainsi que l'entrée des véhicules seront de nouveau possibles à partir de 18H30, soit une demi-heure après la clôture de l'ouverture au public.

A 19H00, le matériel mis à disposition sera enlevé par le service logistique de la Ville d'Avignon.

4/ Accueil du public

La manifestation est ouverte au public de 10H30 à 18H00.

Pour assurer le meilleur accueil possible, les associations s'engagent à tenir leur stand pendant toute la durée de la manifestation et donc à ne pas partir avant la fin.

Pour rappel, il est également impossible d'installer son stand durant les horaires d'ouverture au public.

5/ Animations/ démonstrations

Les associations ont la possibilité de réaliser des **animations/démonstrations** afin de présenter leurs activités pratique artistique ou sportive soit :

- Sur la scène avec micro et sonorisation uniquement pour les pratiques artistiques ou sportives
- Sur votre stand (emprise 3 mètres)

Une fois le traitement des inscriptions, **nous établirons un programme d'animation** pour le passage sur les différents espaces, celui-ci sera communiqué dans le programme de la journée.

La Ville met à leur disposition des espaces dédiés avec possibilité de commenter les prestations et/ou de diffuser de la musique.

Les associations intéressées doivent communiquer leur souhait de réaliser une animation/démonstration **en l'indiquant sur le formulaire d'inscription du portail associatif.**

Les animations/démonstrations sont programmées par les services de la Ville, de façon que chaque association ayant fait une demande puisse réaliser au moins une animation/démonstration.

Si toutefois, il reste des créneaux disponibles, les associations ayant réalisé plusieurs demandes auront la possibilité d'effectuer un deuxième passage.

L'heure de passage sur scène sera communiquée à l'association préalablement, celle-ci devra être sur place 5 minutes avant son passage. Une annonce micro sera réalisée, afin d'annoncer les animations sur scène.

Chaque association dispose **de 15/20 minutes maximum** (installation et désinstallation comprises) pour réaliser son animation. Les temps de passage impartis pour les animations et les démonstrations devront être respectés.

Toute autre démonstration ne sera pas autorisée (à l'exception des activités sportives organisées dans le centre de loisirs), notamment celle pouvant être faite sur son emplacement et ayant un impact sonore, afin de garantir un cadre paisible et respectueux pour chaque participant.

RESPONSABILITE DES ASSOCIATIONS

Les associations participantes sont responsables des animations qu'elles présentent et de la conformité du matériel qu'elles utilisent et/ou installent sur leur stand. Elles veillent à ce que leur installation et leurs animations n'entraînent pas de risque pour le public.

Aucune activité risquant de mettre en cause la sécurité du public ne doit être pratiquée. La Ville d'Avignon se réserve le droit d'interdire les activités qu'elle jugerait dangereuses.

Une surveillance générale est effectuée par les services de la Ville d'Avignon pendant toute la durée de la manifestation. Cependant, les associations doivent assurer la surveillance de leur matériel. En aucun cas la Ville d'Avignon ne pourrait être tenue pour responsable des dégradations ou vols qui pourraient éventuellement intervenir à l'encontre de ce matériel.

Les associations doivent être assurées auprès d'une compagnie d'assurance pour l'exercice de leurs activités pendant la durée de la manifestation et sont tenues responsables pour tout dommage ou accident qui en résulterait.

Les associations participantes doivent lors de leur inscription transmettre une attestation de leur assurance responsabilité civile.

CONTACTS - VILLE D'AVIGNON

Direction Vie Participative /Service de la Vie Associative	Direction des Sports
Mairie Annexe OUEST 30, avenue Monclar – 84000 AVIGNON Téléphone : 04 13 60 52 22 / 04 13 60 50 97 Courriel: vie.associative@mairie-avignon.com	74 Boulevard Jules Ferry – 84000 AVIGNON Téléphone : 04 90 16 31 73 / 07 61 70 03 25 – 06 62 79 16 01 Courriel : laurent.venditelli@mairie-avignon.com

Signature et cachet de l'association :